



BULLETIN NATIONAL

de la Royale Fédération Colombophile Belge a.s.b.l.

bpost

PB-PP | B- 714
BELGIE(N) - BELGIQUE

PIGEONS VOYAGEURS

Bureau de dépôt
Bruxelles X

P309983

52-54 Gaasbeeksesteenweg
1500 Halle

Bulletin de contact trimestriel

Janvier-Février-Mars
2020 - 1





DANS CE NUMÉRO

Contenu	2
Préambule	2
Journées Nationales 2020	3
Nouveaux membres	3
Promotion	3
Décisions de l'Assemblée Générale	4-5
Nationale Statutaire 14.02.2020	
Organisation sportive 2020	6-8
Info lâchers	8
Grille des amendes	9
Contrôles doping	9
Nombre maximum des pigeons dans les paniers 2020	10
Comité National Jeunesse	11
Rapaces	12
Nouveautés	12

INFO DES EPR

EPR Hainaut-Brabant Wallon	13
----------------------------	----

CHER MEMBRES,

Il n'y a plus d'hiver comme avant. Je me souviens, quand j'étais petit, que je devais mettre mes chaussettes au-dessus de mes chaussures pour aller à l'école. Les hivers étaient terribles à l'époque. Ce temps est révolu. Maintenant, nous avons beaucoup de pluie et surtout du vent. Le climat change. Cet hiver, nous avons fait connaissance avec les tempêtes.

La RFCB a également dû affronter des tempêtes mais celles-ci se sont, pour le moment, apaisées. Nous nous attendons encore à quelques vents contraires, mais la RFCB petit à petit passera au-dessus.

Le Conseil d'Administration et de Gestion National et moi-même avons durant l'hiver, en collaboration avec les mandataires nationaux, œuvré à l'image de la RFCB. Je voudrais profiter de cette opportunité pour remercier les mandataires de toutes les provinces, tant nationaux que provinciaux, les membres du Comité Sportif National ainsi que tous les bénévoles, au sein des sociétés, concernés par notre sport, pour l'implication qu'ils ont montré durant cet hiver.

A l'étranger, du travail a été également accompli. Denis Sapin et moi-même avons visité différentes fédérations. Nous avons également rencontré les stands belges qui étaient présents à ces bourses. J'ai remarqué qu'ils étaient fiers de présenter leurs produits au public. Je remarque également que beaucoup d'attention est apportée à nos pigeons belges. Nous en sommes fiers !

Nous avons également participé à de nombreuses remises de prix. C'était un réel plaisir de discuter avec nos membres. La plupart des amateurs, de toutes les provinces, sont très positifs et doucement notre nouvelle approche commence à porter ses fruits. Nous avons déjà pris différentes décisions.

Nous ne pouvons bien faire pour tout le monde, mais ce qui est le plus important, est que nous sommes occupés à travailler pour un sport « honnête ». Nous nous entourons de différentes personnes et demandons l'avis à d'autres, originaires de toutes les provinces. En finalité, nous décidons toujours. Nous devons parfois prendre des décisions qui ne sont pas populaires mais celles-ci doivent être prises dans le cadre d'une bonne et honnête gestion. Oui, je vous entends déjà penser au travail qu'il reste à effectuer. Maintenant, j'en appelle à tous pour lire attentivement et en profondeur, sur le site ou dans le Bulletin National, les décisions prises. Nous essayons d'encore travailler à la communication.

Ce que je peux également vous annoncer est que les Journées Nationales se dérouleront dans les halles de Flanders Expo à Gand.

Au moment de tirer ce numéro du Bulletin National, la crise du Covid-19 nous a tous rattrapé. Nous sommes tous confinés à la maison. Maintenant, tous les colombophiles sont sur un pied d'égalité. Ils peuvent choyer leurs protégés plus que d'habitude. Les colombophiles peuvent toujours profiter de leur hobby et, eux, ne se posent certainement pas de questions sur leurs occupations durant ce confinement. La crise du Covid-19 a amené la RFCB à prendre, sur base des mesures fédérales, des décisions qui auront des implications sur le début de la saison.

Le CAGN ainsi que tous les mandataires de la RFCB prendront des mesures permettant de profiter, avec un peu de retard, de la saison colombophile 2020.

Ensemble nous y arriverons !

*Bodengien Pascal,
Président National.*



Les textes publicitaires n'engagent que leur auteur et non la RFCB. Chaque auteur reste responsable de son article.

Edition :
Royale Fédération
Colombophile Belge (a.s.b.l.)

Editeur responsable :
Pascal Bodengien

Rédaction – administration :
Gaasbeeksesteenweg 52-54
1500 HALLE

Tél. 02/537 62 11
Fax : 02/538 57 21
nationale@rccb.be
www.rccb.be

Tirage :
3.300 ex. - Bulletin National
14.300 ex. - Bondsblad

Abonnement postal
pour la Belgique :
€ 10,00
KBC BE79 4338 2420 0133

Lay-out et impression :
Heremans Printing
Frans Van der Steenstraat 12-14
1750 Lennik
Tel.: (02) 532 59 73
info@heremansprinting.be
heremansprinting.be

JOURNEES NATIONALES 2020

LIEU :

Flanders Expo (Gent)



JOURNEES
NATIONALES 2020

**LE VENDREDI 6 &
LE SAMEDI 7
NOVEMBRE
2020**

*Merci de noter
ces dates dans
vos agendas !*

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES



Jonie De Suet - Kieldrecht

J'ai eu le virus du pigeon en voyant le retour des pigeons les dimanches. Il est admirable de voir comment les pigeons reviennent à leur colombier. J'aimerais faire mes premiers pas avec mon propre colombier et ainsi tenter ma chance. Cependant, je me rends compte qu'aujourd'hui, il n'est pas facile de fonder une colonie.

Filipovics Adela (14 ans) et Daniël (13 ans) de Liedekerke. Adela est membre depuis un certain temps. Son frère Daniël joue maintenant avec elle en tandem.



Filipovics Adela & Daniël - Liedekerke

J'ai été prise de la passion pour le sport colombine grâce à quelques amis et à des personnes sympas rencontrées à la société de Vollezele, d'où je suis originaire. Sur la photo, vous me voyez avec mon pigeon « Happy ». L'amour que vous recevez d'un pigeon est inconditionnel. Cela me donne tellement de satisfaction dans cet hobby.



Nathalie Hauwelyckx - Meerbeke

LE PETIT COIN
« PROMOTION »

La RFCB mais également ses membres et ses sociétés contribuent à promouvoir notre sport bien-aimé !

Matthias Coel de Boortmeerbeek informe les élèves d'une école à Bonheiden (Anvers) sur le pigeon et sur le sport colombine.

Merci Matthias !

LE PETIT COIN
« PROMOTION »

La Société "De Vooruitstrevende Duif" de Moen (Flandre occidentale) a contribué à promouvoir notre sport par sa présence à des marchés de Noël.

Merci !

- Les décisions de l'Assemblée Générale Nationale Statutaire & Extraordinaire du 23.10.2019 sont approuvées.
- Les comptes 2018 – 2019 sont approuvés.
- Le budget 2019-2020 est approuvé.
- Fixation des **montants des cautions et des forfaits à réclamer pour les frais de procédure devant les Chambres RFCB**

Cautions :**€ 100 pour la Chambre de Première Instance****€ 200 pour la Chambre d'Appel I****€ 400 pour la Chambre de Cassation*****Veillez noter que toute caution versée n'est plus remboursée en cas de retrait de la plainte.*****Frais de procédure :****€ 600 pour la Chambre de Première Instance****€ 700 pour les Chambres d'Appel****€ 900 pour la Chambre de Cassation**

- Le rapport du Conseil d'Administration et de Gestion National, le rapport financier et le rapport des censeurs sont approuvés.
- Les décisions prises par les Assemblées Générales des EP/EPR sont approuvées.
- Nominations / Démissions

a) Mandats nationaux et/ou provinciaux

- Monsieur Bruno RENAUX est porté démissionnaire conformément à l'art. 25 des Statuts (EPR – secteur 3 du Luxembourg) ;
- La démission de monsieur Thierry DEFRENE de son mandat provincial et national (EPR – secteur 2 Namur) est approuvée ;
- La nomination de monsieur Daniel CLEMENT en remplacement de monsieur Thierry DEFRENE (EPR secteur 2 – Namur) au sein du membre du Comité Sportif National est approuvée ;
- La nomination de madame Francine LAGEOT en remplacement de monsieur Daniel CLEMENT (EPR Liège-Namur-Luxembourg) au sein de la Commission de Promotion Nationale est approuvée ;
- La nomination de monsieur Eddy CLAESKENS en remplacement de monsieur Gerd SCHOTSMANS (EP Brabant flamand) est approuvée

b) Membre émérite

Monsieur Mark DE BACKER est nommé membre émérite.

● MODIFICATIONS aux REGLEMENTS RFCB :**STATUTS****Art. 15 avant dernier §**

Pour les colombers situés sur un même domaine, les colombophiles peuvent s'affilier séparément pour autant que les colombers soient distinctement séparés avec mention de la population réelle de chaque colombier. Les pigeons de ces colombers ne pourront être échangés dans le courant de l'année. **Un plan sommaire de la situation des différents colombers sera annexé aux différentes listes au colombier.**

Art. 26 - ajout des incompatibilités suivantes :

2. Sauf cas de force majeure dûment motivé, un mandataire ayant démissionné lors d'un précédent mandat ;

Informations sur la réglementation**Art. 34****.....**

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes quelconques qui ne sont pas formellement réservés à l'Assemblée

Générale Nationale par la loi ou les statuts.

Il peut notamment traiter, transiger et signer des compromis, acquiescer, aliéner ou échanger tous immeubles, faire tous emprunts, consentir toutes garanties ou hypothèques, donner toutes mainlevées avec renonciation au privilège, au droit d'hypothèque et à l'action résolutoire, le tout avant comme après paiement, il peut se désister de toute saisie ou commandement, donner mainlevée de leurs transcriptions ; il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office ; il peut faire ou accepter tous transferts, cessions ou délégations, avec ou sans garanties. L'énumération qui précède n'est pas limitative.

Messieurs Jef CUYPERS et Didier TISON sont confirmés en qualité de porte-parole de la RFCB.

REGLEMENT SPORTIF NATIONAL**Art. 8 § 3**

Par doublages on entend :

- d'une part les doublages dans une autre catégorie (doublages horizontaux).
 - d'autre part les doublages à un autre niveau, p.e. national, inter-provincial, provincial, local (doublages verticaux).
- ~~Le nombre de doublages verticaux est limité à X doublages et le~~ Le montant maximal pour chaque doublage est limité :
- Pour le local (obligatoire): 0,25 EUR/pigeon (frais de fonctionnement)
 - **EP/EPR (obligatoire) : 0,25 EUR/pigeon**
 - TOUS les autres doublages (doublages FACULTATIFS) : maximum 0,25 EUR/pigeon

Art. 10 § 2

L'inscription à ces doublages ne peut en aucun cas être imposée aux amateurs ou aux sociétés ralliantes, à l'exception des doublages suivants :

- pour les concours internationaux : le doublage national, **le doublage EP/EPR** et le doublage local
- pour les concours nationaux : le doublage zonal, **le doublage EP/EPR** et le doublage local

Art. 10 § 3

Les amateurs sont automatiquement classés au doublage EP/EPR dans laquelle se trouve leur colombier, **même si les pigeons sont enlogés dans une autre EP/EPR.** Sauf en cas d'accord entre les EP/EPR concernées, les amateurs dont le colombier se situe dans des communes liées sportivement à une autre EP/EPR seront repris dans le doublage ~~de cette EP/EPR de l'EP/EPR dont dépend sportivement cette commune.~~

Art. 12 § 3

Les bureaux d'enlogement pour ces concours sont désignés par le Comité Sportif National ~~sur proposition des organisateurs nationaux~~ et après avis des EP/EPR concernées.

Art. 78

Si à la rentrée des appareils, le régleur constate, lors de la prise d'écart ou de l'ouverture, qu'un appareil n'est plus en état normal, il le fera remarquer à l'amateur ou à son délégué, s'il est présent, et fera contresigner le cadran ou la bande à chaque indice d'ouverture.

Dans ce cas, l'amateur a le droit de faire mettre l'appareil sous scellés. La mise sous scellés se fait au moyen d'une bande de sûreté signée par les deux parties - l'appareil est transmis au siège de l'EP/EPR pour examen.

Si l'amateur ou son délégué n'est pas présent lors du constat, il est considéré comme donnant pleins pouvoirs à l'organisateur pour poursuivre l'enquête.

Lors d'un constat d'irrégularité à des appareils, le régleur doit prévenir immédiatement son Comité Directeur et appeler deux témoins pour mettre l'appareil sous scellés.

Ces appareils seront accompagnés d'un rapport détaillé et transmis le plus vite possible à l'EP/EPR concernée.

Lorsque le fonctionnement d'un constateur manuel ou d'un appareil électronique nécessite un examen approfondi, l'amateur/la société doit obligatoirement contacter un des mandataires de son EP/EPR. Ce dernier a l'obligation de contacter immédiatement le Conseil National Consultatif pour appareil mécanique/système de constatation électronique. L'appareil reste intact et non ouvert jusqu'au moment où l'appareil est remis au Conseil Consultatif compétent. Si cette procédure n'est pas suivie, le mandataire sera tenu responsable.

L'amateur qui est dûment en défaut sera privé de ses enjeux au profit du concours, sans préjudice du paiement des frais de réparation de l'appareil et des sanctions éventuelles.

Art. 79

Le locataire d'un appareil doit s'assurer, en tout temps, que le constateur soit en bon état. Il est responsable de la perte ou des détériorations des appareils confiés à ses soins.

Au cas où l'appareil (constateur manuel ou appareil électronique) ne fonctionne pas, peu importe si l'amateur ou la société en est propriétaire, l'amateur reste responsable, sauf s'il peut démontrer que la défaillance est la faute d'un tiers.

Art. 101 § 1

Pour les concours nationaux de **grand demi-fond** et de fond et les concours internationaux de grand fond, tous les pigeons constatés doivent obligatoirement être annoncés par un moyen de communication à son bureau d'enlogement ou via une plate-forme d'annonce acceptée par la RFCB :

- > Le premier pigeon constaté de chaque amateur dans chaque catégorie endéans les 15 minutes à partir de l'heure officielle de constatation (en h, min, sec)
- > A partir du deuxième pigeon constaté de chaque amateur dans chaque catégorie endéans les 30 minutes à partir de l'heure officielle de constatation (en h, min, sec)

Au lieu de

Pour les concours nationaux de grand demi-fond, tous les pigeons constatés doivent obligatoirement être annoncés par un moyen de communication à son bureau d'enlogement ou via une plate-forme d'annonce acceptée par la RFCB :

- > Le premier pigeon constaté de chaque amateur dans chaque catégorie endéans les 10 minutes à partir de l'heure officielle de constatation (en h, min, sec)
- > Le deuxième pigeon constaté de chaque amateur dans chaque catégorie endéans les 15 minutes à partir de l'heure officielle de constatation (en h, min, sec)
- > A partir du troisième pigeon constaté de chaque amateur dans chaque catégorie endéans les 30 minutes à partir de l'heure officielle de constatation (en h, min, sec).

Pour les concours nationaux de fond et les concours internationaux de grand fond, tous les pigeons constatés doivent obligatoirement être annoncés par un moyen de communication à son bureau d'enlogement ou via une plate-forme d'annonce acceptée par la RFCB :

- > Le premier pigeon constaté de chaque amateur dans chaque catégorie endéans les 15 minutes à partir de l'heure officielle de constatation (en h, min, sec)
- > A partir du deuxième pigeon constaté de chaque amateur dans chaque catégorie endéans les 30 minutes à partir de l'heure officielle de constatation (en h, min, sec)

Art. 103 § 1 du RSN

Chaque décision de déclassement d'un pigeon ou d'un amateur sur un concours national est prise par le bureau d'enlogement. Ce dernier est tenu d'avertir endéans les 48 heures l'organisateur et le Vice-Président National ayant le Comité Sportif National dans ses attributions. **En l'absence d'action du bureau d'enlogement en ce qui concerne l'application de l'art. 98 & 101 du RSN, la décision de déclasser un pigeon ou un amateur peut être prise par le Conseil d'Administration et de Gestion National.** Les bureaux d'enlogement qui n'appliquent pas strictement les règles infligées par le RSN, peuvent être, après que le comité directeur dudit bureau d'enlogement ait été entendu, biffés par le Conseil d'Administration et de Gestion National comme bureau d'enlogement des concours (inter)nationaux.

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Art. 19 - mise en concordance des textes Néerlandais et Français – Reprise du texte NL

Tous les mandataires élus au sein d'une EP ou EPR forment le comité de cette entité.

Le comité de l'EP/EPR est chargé de :

- l'application des Statuts et Règlements de la RFCB;
- veiller à l'exécution des décisions de la RFCB;
- l'application des décisions du Comité Sportif National;
- le règlement de toutes les autres affaires sportives de l'entité **pour autant que l'Assemblée Générale de l'EP/EPR lui en ait accordé mandat;**
- l'accord ou le refus aux sociétés des autorisations d'organisation de concours ou expositions ou ventes;
- la communication de ses décisions au Conseil d'Administration et de Gestion National mais également la motivation de son refus chaque fois que ce Conseil lui en fera la demande;
- l'élaboration de son calendrier sportif et du règlement qui fixe la pratique du sport colombophile dans son EP/EPR. Ce Règlement doit être soumis et approuvé par le Conseil d'Administration et de Gestion National. Il ne peut être en contradiction avec le Règlement Sportif National;
- l'exécution des décisions du Conseil d'Administration et de Gestion National et de leur assemblée générale d'EP/EPR
- l'organisation et la réglementation dans le cadre des règlements nationaux des Chambres;
- l'examen des Statuts et Règlements des sociétés de l'entité en vue de leur concordance avec les règlements nationaux ;
- l'examen des statuts des groupements autorisés à organiser des concours locaux, régionaux, provinciaux et interprovinciaux de grand demi-fond.

CODE DE DEONTOLOGIE

Point 4.2

Toute infraction au présent code sera examinée par l'Assemblée Générale Nationale, laquelle pourra être saisi par toute société, **mandataire** ou organe ayant un intérêt; une telle compétence lui étant spécialement conférée par l'article 23 des statuts.

Frais établissement résultats concours (inter)nationaux

Comme déjà annoncé dans le précédent Bulletin National, les résultats des concours nationaux et internationaux seront établis en 2020 par Datatechnology.

Que doit payer un amateur en 2020 à son bureau d'enlogement?

Grand demi-fond national : 2,10 EUR/pigeon

Fond national: 2,85 EUR/pigeon

- Ce prix comprend: la mise pour frais, les frais pour l'établissement des résultats et le doublage obligatoire EP/EPR. Le doublage zonal est gratuit.
- Le doublage local obligatoire de maximum de 0,25 EUR/pigeon n'est pas inclus dans ce prix

Concours de grand fond internationaux:

Agen: 3,55 EUR/pigeon
 Barcelone et Pau: 5,35 EUR/pigeon
 Marseille, Narbonne & St-Vincent: 3,70 EUR/pigeon
 Perpignan: 3,80 EUR/pigeon

- Ce prix comprend: la mise pour frais, les frais pour l'établissement des résultats et le doublage obligatoire EP/EPR. Le doublage national est gratuit.
- pas de doublage zonal
- Le doublage local obligatoire de maximum de 0,25 EUR/pigeon n'est pas inclus dans ce prix

Nombre maximum de pigeons dans les paniers en aluminium pour les concours nationaux de grand demi-fond

Contrairement à ce qui avait été publié dans le Bulletin National précédent (N° 4/2019), le nombre de pigeons dans les paniers en aluminium pour les concours nationaux de grand demi-fond est de maximum 25 pigeons par panier:

GRAND DEMI-FOND	plastique	aluminium
ARGENTON	22	25
BOURGES	22	25
CHATEAUROUX	22	25
GUERET	22	25
ISSOUDUN	22	25
LA SOUTERRAINE	22	25

Doublages verticaux – nombre – montant maximum – doublages obligatoires**Nombre:**

Il a été décidé de maintenir le nombre de doublages verticaux illimité.

Montant maximum à demander pour les doublages verticaux:
 0,25 EUR/pigeon

Doublages verticaux obligatoires:

Concours internationaux: le doublage national, le doublage EP/EPR et le doublage local

Concours nationaux: le doublage zonal (gratuit), le doublage EP/EPR et le doublage local
 TOUS les autres doublages sont facultatifs.

Doublage EP/EPR (0,25 EUR/pigeon):

- Les amateurs sont automatiquement classés dans le doublage EP/EPR où se trouve leur colombier même si les pigeons sont enlogés dans une autre EP/EPR.

- Exceptions:

Des accords existent déjà entre certaines provinces.

Bordereau d'enlogement pour les concours nationaux

Un bordereau d'enlogement uniforme pour les concours nationaux (avec prix par 4 pour le résultat national et le doublage zonal - avec prix par 3 pour le doublage EP/EPR) sera établi par le classificateur de ces concours à savoir Datatechnology.

CONSTATATION DE CONTROLE- art. 98 RSN – concours de fond & de grand fond**RAPPEL****Concours internationaux de grand fond et concours nationaux de fond (bague en caoutchouc obligatoire)**

- **Le premier pigeon constaté** de chaque amateur **dans chaque catégorie** endéans les **10 minutes** à partir de l'heure officielle de constatation (en h, min, sec)
- **Le deuxième pigeon constaté** de chaque amateur dans chaque catégorie endéans les **15 minutes** à partir de l'heure officielle de constatation (en h, min, sec)
- **Les bagues en caoutchouc à partir du troisième pigeon constaté par catégorie** doivent être **ramenées obligatoirement au local**.

Au cas où le contrôle **ne se fait pas en temps voulu**, le pigeon doit être **classé sur base de la constatation de contrôle**.

A défaut d'une constatation de contrôle du **premier pigeon constaté** dans chaque catégorie, le pigeon sera **classé une seconde après la constatation de contrôle du deuxième pigeon constaté dans la même catégorie**. Si aucun contrôle n'a été effectué du deuxième pigeon constaté par catégorie, la constatation sera annulée.

ANNONCES - art. 101 RSN – concours de grand demi-fond, de fond & de grand fond**ATTENTION !!!: changement par rapport aux informations publiées dans le Bulletin National précédent**

D'un point de vue pratique pour les amateurs et les sociétés, le délai pour annoncer les pigeons sur les concours nationaux de grand demi-fond et de fond ainsi que les concours internationaux de grand fond a été mis sur un pied d'égalité.

- **Le premier pigeon constaté** de chaque amateur **dans chaque catégorie** endéans les **15 minutes** à partir de l'heure officielle de constatation (en h, min, sec)
- **A partir du deuxième pigeon constaté** de chaque amateur **dans chaque catégorie** endéans les **30 minutes** à partir de l'heure officielle de constatation (en h, min, sec)

Quelles informations doivent obligatoirement être annoncer?**✓ Concours nationaux de grand demi-fond (pas de bagues en caoutchouc)**

- le numéro exact de la bague d'identité (7 chiffres + 2 chiffres de l'année)
- l'heure de constatation (en h, min, sec)
- l'heure d'annonce (en h, min, sec)
- la contremarque éventuelle dans l'aile
- le nom de l'amateur.

✓ Concours nationaux de fond et concours internationaux de grand fond (bague en caoutchouc obligatoire)

- le numéro exact de la bague en caoutchouc (4 chiffres)
- l'heure de constatation (en h, min, sec)
- l'heure d'annonce (en h, min, sec)
- la contremarque éventuelle dans l'aile
- le nom de l'amateur.

Si l'heure de la constatation n'est pas reprise en h, min, sec, le pigeon sera classé à l'heure exacte de la constatation (en h, min, sec) plus 1 minute. Au cas où une ou plusieurs de ces autres conditions ne sont pas remplies, le pigeon sera déclassé.

Si les délais respectifs de 15 minutes (pour le premier pigeon par catégorie) et de 30 minutes (pour tous les autres pigeons) ne sont pas respectés, le pigeon sera classé à l'heure d'annonce de ce pigeon. Si aucune annonce n'est effectuée, toutes les constatations dans la même catégorie (et dans ses doublages) de cet amateur seront annulées.

Application art. 98 & 101 RSN – constatations de contrôle et annonces amateurs handicapés**RAPPEL**

- Les délais obligatoires pour les constatations de contrôle et les annonces, comme prévu aux art. 98 & 101 du RSN, sont supprimés pour les amateurs handicapés. Ces derniers doivent contrôler et annoncer **dans un délai de 2 heures** à partir de l'heure officielle de constatation (en h, min, sec).
- Cette mesure exceptionnelle ne peut être utilisée que si un certificat médical signé (dans lequel le médecin confirme que suite à son handicap, l'amateur concerné ne peut plus effectuer le contrôle et l'annonce imposés par la RFCB) est déposé au bureau d'enlogement et à la RFCB nationale. Cette attestation doit être agréée aussi bien par le bureau d'enlogement que par la RFCB nationale.
- Cette mesure exceptionnelle n'est valable que 1 AN. De ce fait, l'attestation médicale doit être **RENOUVELLEE ANNUELLEMENT**.

Art. 103 du RSN – déclassement sur les concours (inter)nationaux

Chaque décision de déclassement d'un pigeon ou d'un amateur sur un concours national est prise par le bureau d'enlogement.

En l'absence d'action du bureau d'enlogement en ce qui concerne l'application de l'art. 98 & 101 du RSN, la décision de déclasser un pigeon ou un amateur peut être prise par le Conseil d'Administration et de Gestion National.

Les bureaux d'enlogement qui n'appliquent pas strictement les règles infligées par le RSN, peuvent être, après que le comité directeur dudit bureau d'enlogement ait été entendu, biffés par le Conseil d'Administration et de Gestion National comme bureau d'enlogement des concours (inter)nationaux.

Constateurs manuels & appareils de constatations électroniques**Information importante en cas de panne:**

- **Lorsque le fonctionnement d'un constateur manuel ou d'un appareil électronique nécessite un examen approfondi, l'amateur/la société doit obligatoirement contacter un des mandataires de son EP/EPR. Ce dernier a l'obligation de contacter immédiatement le Conseil National Consultatif pour appareil mécanique/système de constatation électronique. L'appareil reste intacte et non ouvert jusqu'au moment où l'appareil est remis au Conseil Consultatif compétent. Si cette procédure n'est pas suivie, le mandataire sera tenu responsable.**
- **Au cas où l'appareil (constateur manuel ou appareil électronique) ne fonctionne pas, peu importe si l'amateur ou la société en est propriétaire, l'amateur reste responsable, sauf s'il peut démontrer que la défaillance est la faute d'un tiers.**

Zones 2020

En 2020, les zones déjà appliquées en 2019 seront utilisées

Des résultats « TEST » seront effectués et les conclusions chiffrées seront soumises au Comité Sportif National (fin 2020).

MUTATIONS – art. 112 RSN**RAPPEL**

- **TOUS les pigeons bagués de l'année 2019 et des années SUIVANTES doivent obligatoirement être mutés au nom du membre de la RFCB.**
- **Il est DEFENDU de participer aux concours (enloger) où à d'autres activités RFCB avec des pigeons qui ne sont pas inscrits auprès de la RFCB au nom de l'amateur participant.**
- **Si ce principe n'est pas respecté, le pigeon sera déclassé et le prix remporté sera confisqué au profit du concours ou de l'autre activité (dans le respect strict des délais prévus à l'article 89 du RSN).**

PLOMBES

Comme déjà communiqué précédemment, à partir de 2020, les plombs pour les paniers de transport en plastique et en osier seront remplacés par des colsons en plastique. (pour plus d'informations, voir Bulletin National précédent).

Des colsons en plastique ont également été commandés (différentes de celles pour les paniers en plastique et en osier) pour les paniers en aluminium. Cette livraison est prévue pour début mai 2020. De plus amples informations concernant la commande et son coût seront publiées sur le site de la RFCB.

Les sociétés qui ont encore une grande quantité de plombs peuvent toujours les utiliser en 2020, mais uniquement pour les concours de vitesse et de petit demi-fond.

A partir de 2021, les plombs en aluminium seront INTERDITS.

ETABLISSEMENT RESULTATS – mention obligatoire: code du pays

RAPPEL

En application de l'art. 91 § 1 du RSN, les résultats des concours doivent mentionner obligatoirement les données suivantes :

- Le nombre de colombophiles participants
- Le nombre total des pigeons inscrits
- Toutes les données nécessaires à la vérification de la vitesse
- Des sommes attribuées
- **Le code du pays**
- Le numéro et le millésime de la bague
- Le numéro d'ordre d'inscription du pigeon classé
- Le nombre total des pigeons inscrits par l'amateur près du premier pigeon classé de chaque participant

CRITERES DES CHAMPIONNATS NATIONAUX

Une Asssemblée Générale Nationale Extraordinaire était initialement prévue le 16/3/2020 mais devait être annulée. Les critères des championnats nationaux 2020 seront publiés sur le site internet (organe officielle de la RFCB) et dans le prochain numéro de Bulletin National.

INFO LACHERS 2020

Les informations des lâchers

- seront publiées via notre site internet « www.rfcb.be » sous la rubrique « Info TT » ;
- peuvent être obtenues au numéro 02/896.54.55 (francophone) ou 02/896.54.54 (néerlandophone).

Pour TOUS les concours internationaux

- **Publication sur le site de la RFCB** (dès que l'heure du lâcher est connue et au plus tard à 12h00)

Horaires

à partir de **8h00** en MARS, AVRIL, SEPTEMBRE et OCTOBRE
à partir de **7h00** en MAI et AOUT
à partir de **6h00** en JUIN et JUILLET

Quand ?

tous les **samedis** du **14.03.2020** au **25.10.2020**
tous les **dimanches** du **15.03.2020** au **26.10.2020**
les **jours fériés** :

vendredi	01 mai	Fête du Travail
jeudi	21 mai	Ascension
lundi	01 juin	lundi de Pentecôte
mardi	21 juillet	Fête Nationale

Le service fonctionnera jusqu'à la mise en liberté des pigeons ou jusqu'à l'annonce de la remise des lâchers sans toutefois dépasser **16h00** les samedis, dimanches et jours fériés.

Les jours de remises, l'heure limite pour les adaptations est fixée à **14h00**.



GRILLE DES AMENDES

Nature de l'infraction	Amateur	Convoyeur	Société
Utilisation de véhicules non-agrèés		250 €	
Surcharge		100 € / panier	
Arrivée tardive au lieu de lâcher ou Préparatifs tardifs de lâchers		250 €	
Pigeons sans surveillance au lieu de lâcher		250 €	
Non-respect du RSN, Règlement Sportif de l'EP/EPR ou des décisions de l'AGN		250 €	
Véhicule sans grillage cadenassé		250 €	
Pas d'aération pour les pigeons (véhicule fermé)		250 €	
Lâchers sans présence de convoyeurs licenciés par la RFCB		250 €	
Personnel insuffisant pour le lâcher		250 €	
Lâchers sans permis ou clandestins		250 €	
Pigeons sans surveillance au local d'enlogement			250 €/panier
Paniers en mauvais état ou mal entretenus/Utilisation de paniers avec séparation		100 €/panier	100 €/panier
Surpopulation paniers			100 €/panier
Étiquettes non réglementaires			50 €/panier
Paniers non plombés/Utilisation de plombs RFCB non conformes			100 €/panier
Ne pas abreuver les pigeons		250 €	250 €
Non respect des heures et/ou des instructions de lâchers		250 €	
Absence dans le véhicule d'un soigneur (convoyeur ou aide convoyeur autre que le chauffeur) pour les chargements de plus de 100 paniers		400 €	
Non annulation d'un concours		200 €	200 €
Contingents d'un même groupement séparés lors du lâcher		250 €	
Pigeon non lâché, retrouvé dans un panier dans un local de société		500 €	
Info lâchers : pour manque d'information sur le lieu de lâcher		A l'appréciation du CAGN en fonction de l'importance de l'infraction.	
Autres infractions liées au bien-être des pigeons voyageurs			
Absence d'attestation PARAMYXO	250 €/formulaire		100 €
Absence de la fiche d'agrèation dans le véhicule		200 €	
Renvoi tardif des permis de lâchers utilisés		1000 €	
Abandon des plombs/colsons sur le lieu de lâcher		50 €/société	
Refus d'envoyer à la RFCB les documents, info,... demandés		200 €	
Transport de pigeons n'ayant pas été enlogés dans un bureau d'enlogement reconnu par la RFCB		100€/panier	

1. RAPPEL du contenu de l'art. 43 § 3 du RSN

"La société concernée sera sanctionnée par le Conseil d'Administration et de Gestion National, sauf s'il est prouvé que "l'anomalie est due au transport des pigeons. Dans ce cas, le convoyeur concerné pourra en être rendu responsable."

Cependant, la société pourra être déchargée des responsabilités prévues aux § 1 à § 4 de l'art. 43 du RSN et ce, moyennant un document daté et signé par son convoyeur lors de l'enlèvement des pigeons.

2. Pour tous les cas particuliers non prévus à la présente grille, le Conseil d'Administration et de Gestion National évaluera l'amende y relative.

CONTROLES DOPING

Labo reconnu par la RFCB pour les examens doping (à partir du 01.01.2020) :

CER Groupe – Marloie

Rue du Point du Jour 8 à 6900 Marloie

Pour certains examens :

AFSCA FLVVG

Braemkasteelstraat 59

9050 GENTBRUGGE

NOMBRE DE PIGEONS MAXIMUM DANS LES PANIERS (PAS DE CONCOURS NATIONAUX)

1. Concours en Belgique

Osier	28 pigeons
Plastique	28 pigeons
Aluminium	33 pigeons

2. Concours en France avec 1 nuit de panier

a/ Concours au Nord de Paris

Osier	28 pigeons
Plastique	28 pigeons
Aluminium	33 pigeons

b/ Concours au Sud de Paris

Osier	25 pigeons
Plastique	25 pigeons
Aluminium	30 pigeons

3. Concours en France avec 2 nuits de panier

Osier	22 pigeons
Plastique	22 pigeons
Aluminium	25 pigeons

CONCOURS NATIONAUX & INTERNATIONAUX 2020 - NOMBRE MAXIMUM DE PIGEONS DANS LES PANIERS

Lieu de lâcher	Plastique	Aluminium
GRAND FOND		
AGEN (Bordeaux)	18	
BARCELONE	16	
MARSEILLE	18	
NARBONNE	18	
PAU	18	
PERPIGNAN	18	
ST. VINCENT	18	
FOND		
AURILLAC	18	
BRIVE	18	
CAHORS	18	
JARNAC	18	
LIMOGES	18	
MONTELMAR	18	
SOUILLAC	18	
TULLE	18	
VALENCE	18	
GRAND DEMI-FOND		
ARGENTON	22	25
BOURGES	22	25
CHATEAUROUX	22	25
GUERET	22	25
ISSOUDUN	22	25
LA SOUTERRAINE	22	25



Plongez-vous dans l'histoire de la colombophilie !

Avec le **First Day Sheet**, vous obtenez une carte souvenir unique, pourvue d'un texte passionnant, du feuillet de timbres-poste et d'une oblitération spéciale. Commandez-le vite via eshop.bpost.be

Vous préférez créer vous-même un timbre-poste personnalisé représentant votre pigeon favori? C'est facile ! Grâce à mystamp.bpost.be, vous pouvez vous y mettre directement !



Tirage
limité !



COMITÉ NATIONAL JEUNESSE

Chers Amateurs,

Récemment, nous avons eu un entretien avec les représentants de nos clubs de jeunes existants.

Le but de ce premier entretien était principalement d'évaluer les attentes et les problèmes qui se situent au niveau du travail avec la jeunesse.

Etant donné que, jusqu'à présent, nous n'avions accordé que trop peu d'importance à la jeunesse et au recrutement, nous voulons en notre qualité de gestionnaires nationaux y apporter une réponse.

En premier lieu dans ce projet, il a été décidé de créer un comité séparé reprenant les représentants des clubs des jeunes. La première pierre a été posée. Un nombre de personnes sont candidates pour siéger dans ce comité. Comme vous pourrez le lire plus loin dans ce Bulletin National, cette entrevue a été très positive.

Nous souhaitons que, à terme, chaque entité provinciale soit représentée dans ce comité. Malheureusement, cela n'est pas aussi facile. Un certain nombre d'entités ne dispose pas d'un club des jeunes déjà constitué. Une raison de plus pour y accorder toute notre attention.

Chers amateurs, sympathisants et membres de la jeunesse,

Le sport colombole est loin d'être mort. Voyez le nombre de visiteurs s'étant déplacés à Fugare voici quelques semaines. Si nous regardons les chiffres des clubs de jeunes, le nombre de membres s'accroît. De plus en plus de personnes commencent à comprendre que le sport colombole n'est plus l'histoire « du vieux monsieur avec le tablier gris et son mégot de cigarette au coin de la bouche ». Une fausse image contre laquelle nous luttons depuis des années mais cela s'estompe.

Le programme « De Belgische Reisdruif » sur PlattelandsTV a une influence positive sur ce point. Une plus belle influence dans le monde colombole ne peut être envisagée. Je remarque que beaucoup de personnes extérieures, grâce à ces reportages, changent d'avis et veulent découvrir la force de nos amis ailés. Nous ne pouvons qu'applaudir. Le sport colombole, année 2020, est un sport de haut niveau faisant appel à de hautes technologies dans lequel sciences et techniques ne sont pas à négliger. La RFCB tient néanmoins à l'œil l'une des plus grandes valeurs de notre sport à savoir qu'il est social, ouvert à tous et qu'il reste le numéro « 1 » des sports populaires. Le sport colombole est le miroir de la vie. L'amateur est confronté aux gains et aux pertes, à la prospérité ou aux revers, mais la colombole est avant tout, un jeu et un hobby. Ces derniers éléments doivent être la motivation pour commencer avec les pigeons.

En Belgique, 4 clubs des jeunes sont actifs. Il est de la tâche de chacun de nos clubs des jeunes de guider les colomboles débutants ou ceux qui se lancent à nouveau dans notre sport. De plus, grâce aux championnats jeunesse, on peut se mesurer avec des collègues du même âge et de la même province. Ainsi, il n'est pas nécessaire d'affronter directement les vrais champions, souvent le top mondial, parmi nos pigeons belges.



La mise en œuvre d'un championnat « spécial » jeunesse sur les concours nationaux sera proposée dans les jours prochains. Le Conseil d'Administration et de Gestion National souhaite mettre cela en œuvre. Notre jeunesse mérite d'être mise en avant lors des Journées Nationales de la RFCB.

Comme le dit souvent notre Président « tous ensemble ». Nous devons tout faire pour développer le travail sur la jeunesse afin d'assurer un avenir à notre sport.

Si des personnes, après avoir lu cet article, sont intéressées à collaborer à ce projet, elles peuvent se faire connaître via les données de contact ci-dessous.



Salutations,
Gertjan Van Raemdonck

A la mi-février, les clubs de jeunes ont été reçus par le Conseil d'Administration et de Gérance National de la RFCB à Halle. L'entretien portant sur les fondements du sport colombole a été très constructif. La mise en place d'un club de jeunes national a été décidée. Une sorte de groupe de travail, de réflexion qui devra développer des idées afin que l'avenir de notre sport colombole soit garanti. Il constitue le lien direct entre les jeunes amateurs et le CAGN. Vous trouverez les informations de contact de tous les membres du Comité National Jeunesse ci-après.

Une première décision a déjà été prise. Lors de la prochaine saison, un résultat national des 6 à 30 ans sur les 5 concours nationaux à pigeon sera publié. Le vainqueur sera célébré lors des journées nationales et recevra une gloire éternelle et un beau présent. Nous remercions la RFCB pour son souhait d'investir dans la jeunesse, l'avenir du sport colombole.

Je lance volontiers un appel aux champions confirmés de notre pays, berceau de la colombole. Aidez nos jeunes amateurs et offrez-leur quelques pigeons de valeur. Un cadeau indispensable pour conserver les jeunes actifs en colombole car celui qui ne fait pas de résultat, tôt ou tard, baisse les bras. Laissez-les triompher sous vos ailes. Un investissement reconnaissant que vous ne regretterez pas. Il nous reste encore beaucoup de belles années avec nos amis ailés si nous continuons à investir dans la jeunesse, notre avenir. Le sport colombole est loin d'être mort. Laissons-les, entre eux, atteindre le top.

Pour le Comité National Jeunesse,
Gheerardyn Christof

COMPOSITION DU COMITÉ NATIONAL JEUNESSE

Pour le club des jeunes de Flandre Occidentale :

Christof Gheerardyn (gheerardynchristof@belgacom.net)

Pour le club des jeunes de Flandre Orientale :

Guy Callebaut (callebaut57@gmail.com)

Pour le club des jeunes du Brabant Flamand :

Nico Maes (nicopigeonsmaes942@outlook.com)

Pour le club des jeunes d'Anvers :

Freddy De Prins (deprinsdejong@skynet.be)

Pour des questions spécifiques sur les clubs de jeunes, vous pouvez contacter directement le comité.

Pour toutes les autres questions, vous pouvez prendre contact avec le siège national (nationale@rfcb.be)



Des entretiens ont eu lieu entre les Asbl "Natuurpunt" et "RFCB" concernant les oiseaux de proie.

NOS FORCES SE SONT RÉUNIES !

En date du 04 mars, une réunion s'est tenue dans les beaux bureaux de St Hubertus à Bruxelles. Je m'y suis rendu avec le sentiment d'espoir et de collaboration.

L'année dernière, notre président national, Pascal Bodengien, était présent à cette réunion. Vu son emploi du temps chargé, j'ai repris ce dossier.

Par la réunion de nos forces, nous rassemblons plus de 500.000 membres. Le but poursuivi est d'intervenir au niveau politique et de l'administration.

Aujourd'hui, nous allons travailler avec St Hubertus, la fauconnerie, le Boerenbond, les syndicats des fermiers, la pêche de sport, le tir à l'arc, les associations d'amateurs de chevaux, les chevaux de trait, le secteur des étangs,

Beaucoup d'associations rencontrent le même problème.

1er exemple:

Les agriculteurs ont des problèmes avec les sangliers
Les chasseurs ont des problèmes pour pouvoir les tirer
Les pêcheurs ont des problèmes avec les cormorans
Les colombophiles ont des problèmes avec les oiseaux de proie

Tous ces éléments peuvent être placés sous un seul vocable à savoir problèmes avec des prédateurs.

Nous sommes convaincus que les chances de réussir à se faire entendre sont plus importantes avec 500.000 membres qu'avec nos seuls membres.

2e exemple:

Quelques associations siègent déjà dans la politique du bien-être animal. Il serait opportun que chaque association y siège, également la RFCB.

Dans quelques temps, nous allons entamer des conversations bilatérales entre la fauconnerie et la RFCB.

Ils vont nous aider, sur base de photos, à déterminer quels types d'oiseaux de proie s'attaquent à nos pigeons mais également à démontrer les conséquences de caisses à nicher placées dans les hauts bâtiments.

De nombreux oiseaux migrateurs mais également nos pigeons voyageurs sont décimés par les câbles à haute tension. Nous rechercherons également des solutions à ce problème.

Une belle initiative qui, selon moi, aidera beaucoup d'associations à garantir un meilleur avenir à leurs membres.

A suivre,....

*Wim Logie,
Vice-Président national de la RFCB*



NOUVEAUTÉS

La RFCB doit aussi être présente à l'étranger pour renforcer les relations avec les fédérations étrangères !
Nous avons visité la Chine, la Pologne, l'Allemagne, la France, L'Angleterre, le Portugal, les Pays-Bas, etc...



Ici, le Président National, Pascal Bodengien, lors de la bourse de Houtem (Pays-Bas) parmi les amateurs Fens Kurt, Luyten Jef, Sas Werner, Van De Voort Richard, Geudens Xavier, Proost Jos et Liekens Eddy.



EPR HAINAUT-BRABANT WALLON

Une petite centaine de convives avaient répondu positivement à l'invitation des organisateurs. Ces derniers profitent de la présente publication pour les remercier de leur participation.

Le président national, Pascal Bodengien, souhaitait participer à cette fête avec l'intention d'y rencontrer, lors de cette journée, les amateurs des entités provinciales francophones pour, en toute amitié et convivialité, envisager l'avenir de la colombophilie dans nos régions. Malheureusement, le calendrier international de la FCI et les différentes réunions qui y sont liées, l'ont retenu loin de la commanderie de Vaillampont. L'année prochaine, il sera de la partie.

Dans le courant de l'après-midi, les participants ont très vite remarqué que la qualité prévalait sur la quantité. Les colombophiles wallons savent comment s'y prendre pour faire monter l'ambiance et la piste de danse n'est pas restée longtemps vide. Les remises des prix, tant de l'AWC que de l'EPR Hainaut/Brabant wallon, se sont déroulées sans encombre. Les vainqueurs nationaux « zone » de l'EPR ont également été récompensés. Les mandataires avaient opté pour des remises de prix rapides et pour ne pas effectuer de vente de bons pour le plus grand plaisir des accompagnants non colombophiles.

Une mention particulière est, une fois de plus, à attribuer au traiteur, Monsieur Fayt, pour le service, le professionnalisme et la qualité des mets proposés.

Les membres des deux comités ont, en début d'après-midi, remercier M. et Mme Petit, réels chefs d'orchestre de ce succès.



Championnat Général Interprovincial EPR -Hainaut Brabant wallon 2019

			Citations	Points
1	Marsille Hadrien	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	10	36
2	Murez -Marichal	Wadelincourt	10	40
3	Pierre Roger & David	Bossut-Gottechain	10	40
4	Palm -Krücker	Braine l'alleud	10	68
5	Dupuis-Amant	Thirimont	10	76
6	Marit Christophe	Corroy-le-Grand	10	83

Depuis 100 ans, l'excellence pour vos pigeons !

Laboratoire COLMAN

www.laboratoire-colman.be

Spécialités Colman disponibles en pharmacie.

Grâce à nos produits, la réussite est au rendez-vous.

Pilules Souveraines Vitaminées COLMAN

Antico X COLMAN

Succes COLMAN

Mugmo X COLMAN

Collyre Noir COLMAN

Bain Souverain COLMAN



Rue de la Grande Louvière, 68-70 B-7100 La Louvière
Tel : 064/22.49.07 info@laboratoire-colman.be



**WONDER PIGEON,
la solution sans antibiotique**

Pour être un super champion du sport colombophile, 3 choses sont obligatoires:

- 1- Excellent pigeons
- 2- Santé et condition naturelles
- 3- Niveau d'énergie élevé avant, pendant et après le concours

Aux points 2 et 3, WONDER PIGEON est votre partenaire idéal.

LABORATOIRES DOCTEUR VÉTÉRINAIRE DOMICENT



Le complément indispensable à la santé
parfaite de vos pigeons

AVIOL

DISPONIBLE DANS TOUTES LES PHARMACIES DE BELGIQUE !

Excellent fortifiant traditionnel qui, chaque jour,
assure et entretient la forme de vos pigeons et volailles.
Un produit employé depuis plus de 40 ans
par tous les grands champions.

En vente uniquement dans les pharmacies.
Tous les renseignements que vous souhaitez vous
seront envoyés sur simple demande aux
Laboratoires Domicent
Chaussée de Maubeuge 424 boîte 4 – 7022 HYON
E-mail: LABORATOIRES.DOMICENT@gmail.com

FAMILLE *Herbots* ... DIGNE DE VOTRE CONFIANCE !



NOUS REPRÉSENTONS:

- ✓ Nos innombrables contacts internationaux de confiance !
- ✓ Nos médias avant-gardistes !
- ✓ Service et confiance !



NOTRE VENTE INTERNATIONALE OFFLINE ET ONLINE

Vous êtes à la recherche
d'une lignée d'élevage spécifique?
Vous voulez vendre vos meilleurs pigeons?
Nous vous garantissons
le meilleur deal !



Sur le site Herbots chacun
trouve ce qu'il cherche !

UN SERVICE PARFAIT pour l'achat mais aussi pour l'après-vente

Pas besoin de vous soucier...

Nous nous occupons
de tout pour vous !



NOS VENTES LIVE STREAM

Les ventes "live stream" sont
à la mode et un réel succès...
La nouvelle façon de vendre
en Extrême-Orient



Visitez régulièrement
notre site internet et restez
informé sur la colomophilie !

WWW.HERBOTS.BE



Herbots First for quality pigeons & products

Contactez-nous sans obligation: Tel.(32) 11/78.91.90

Herbots Jr: jo@herbots.be tel : +32 475 45 99 95 Herbots Mint: mint@herbots.be tel : +32 475 45 91 95

Le prochain
millionnaire Lotto
est-il en train
de feuilleter le
Pigeons Voyageurs ?

Parce que c'est possible



6 POUR QUE LE JOU RESTE UN PLAISIR
FIXEZ VOS LIMITES
80\$ • 0800 / 35 777



Herbolan OFFERT*

- pour une condition physique optimale
- augmente la résistance
- augmente l'endurance
- rétablit la fonction intestinale perturbée
- maintient naturellement les pigeons en forme

1L



***A l'achat de 3 sacs
des mélanges suivants**

Jusqu'à épuisement des stocks



**Plus I.C.+
SUPERSTAR**
20 kg



**Plus I.C.+
CHAMPION**
20 kg



**Traditional
SPORT SUBLIEM**
25 kg



CONCOURS

The choice of Champions